



MAIRIE DE GRISY LES PLATRES

Val d'Oise

2024-08 CIR

**Arrêté de circulation pour livraison de Mobil-homes au Camping des
Maurois et l'interdiction de stationner Rue de Butel, Rue des Maurois
Le mardi 13 février 2024 de 9h à 12h**

La Maire de la Commune de Grisy-Les-Plâtres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, **Vu** le Code de la Voirie Routière,
Vu les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et
l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),
Vu la demande en date du 7 février 2024, par Benjamin DECAGNY représentant la société
« Chalets et Loisirs » située 2 Route de Cresnes 60119 HENONVILLE,
06 95 25 30 80 / benjamin@chalets-et-loisirs.fr

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et d'interdire le stationnement Rue
de Butel et Rue des Maurois.

ARRÊTE

Article 1 : Cette autorisation de circulation pour livraison de Mobil-homes est accordée
le mardi 13 février 2024 de 9h à 12h.

Article 2 : Cette interdiction de stationnement, **rue de Butel et rue des Maurois** est
valable pour **le mardi 13 février 2024 de 9h à 12h.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant à la Gendarmerie de Marines,

Article 3 : Madame La Maire de la Commune de Grisy-les-Plâtres,
Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Marines,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Grisy Les Plâtres le 08/02/2024.

La Maire
Catherine CARPENTIER

10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLATRES - Tél 01.34.66.62.69

Ouvertures : Mardi , Vendredi : 8h30 - 12h, Mercredi : 13h - 17h ;

mairie@grisylesplatres.fr

www.grisylesplatres.fr